



## PROCÈS-VERBAL N°6

### COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

**Réunion du : lundi 12 janvier 2026**

---

**Présent(s) :** (en visio) Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Michel GENDRON (Président) - Michel GOTTÉ - David GIULIANI - François LEFEBVRE (réfèrent sols sportifs) - Dominique SCHOTT.

---

**Excusé(s) :** MM. Jean-Pierre DA PONTE - Maurice GAY - Didier GUILLIER - Marc HAENEL (réfèrent éclairage) -

---

**Assistent :** Mme Nathalie RAMONET - Mr. Christian GILLES.

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

**Prochaine réunion le 16/02/2026**

**Attention :**

**Les dossiers sont à retourner au plus tard le 09/02/2026**

**ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON**

**Réfèrent Eclairage :**

Marc HAENEL (mail : [haenel.marc@alsacefoot.fr](mailto:haenel.marc@alsacefoot.fr) – Portable : 06.84.82.39.20)

**Référénts Sols Sportifs :**

François LEFEBVRE (mail : [ded.lef49@orange.fr](mailto:ded.lef49@orange.fr) - Portable : 06.87.02.53.82)

## DISTRICT AUBE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### RETRAIT DE CLASSEMENT :

- STADE COMMUNAL à CELLES SUR OURCE - NNI100700101

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT D'ALSACE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BLODELSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680410102**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que :

- La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

#### **GERSTHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 671540102**

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 15/10/2005).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 10/11/2025.

Elle constate que chaque salle de douches est commune à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.2 du règlement).

Elle demande qu'un cloisonnement soit envisagé pour que chaque vestiaire dispose de sa propre salle de douches.

Dans cette attente, la commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2026.

#### **OBERMORSCHWILLER - STADE MUNICIPAL - NNI 682450101**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2029.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 16/06/2023 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièce fournie :

- Demande de classement.
- Plans des vestiaires

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

## **ROPPENHEIM - STADE HENRI DESMARRES - NNI 674090101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 31/08/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de la mairie, en date du 11/12/2025, attestant de la levée de la non-conformité mineure (main courante en continue derrière les bancs de touche).

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/01/2036.**

## **ROSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674110101**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 12/11/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/12/2025). Un avis préalable favorable a été délivré le 08/08/2025 pour un changement de revêtement (T4).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr. LEFEVRE, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025.
- Plan de l'aire de jeu.

**Elle constate :**

- **L'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives).**
- **L'Absence d'AOP (arrêté d'ouverture au public) ou AAC (une autorisation administrative de capacité) indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**Dans l'attente, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN PROV jusqu'au 30/06/2026 (date de mise en service + 6 mois).**

**L'absence de la réception des tests in situ à cette date entraînera une suspension de classement de l'installation. Aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## **ROSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 674110102**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

## ST PIERRE BOIS - STADE SAINT GILLES 2 - NNI 674300102

Cette installation de niveau 6 a été reclassée par erreur en niveau T5 PN jusqu'au 18/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle constate la non-conformité mineure suivante :**

- L'installation n'est pas entièrement clôturée (Clôture de l'installation obligatoire pour le niveau T5).

**Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

## DETTWILLER – TERRAIN SYNTHETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF - NNI 670890102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 31/03/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 03/09/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/03/2025 pour la création d'un terrain en gazon synthétique à la place du gazon naturel.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 03/12/2025.

**Elle demande que lui soit fournis avant le 30/06/2026 :**

- Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 03/09/2035.**

## SCHIRRHEIN - STADE DE LA FORÊT - NNI 674490201

Cette installation est retirée du classement depuis le 17/11/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 30/08/2013).

Pièces fournies :

- Tests in situ en date du 01/12/2025.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV de sécurité en date du 20/07/2023.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/08/2033.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## STRASBOURG - GYMNASE HANS ARP ELSAU - NNI 674829901

Cette installation était classée en niveau Futsal 2 jusqu'au 20/10/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 2.

Pièces fournies :

- Demande de classement.

- Rapport de visite de Mme SCHOETTEL, membre de la CRTIS, en date du 08/12/2025.
- PV CDS en date du 26/01/2021

Elle constate :

- Des distances de sécurité non conformes au règlement et une absence de protections murales.
- L'absence d'espace médical et de local antidopage.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

## **VAL DE MODER - STADE MUNICIPAL 2 UBERACH - NNI 673720102**

Reçu AAC datée du 10/12/2025.

Remerciements.

## **STRASBOURG - STADE JEAN NICOLAS MULLER - NNI 674820301**

Reçu tests in situ en date du 03/12/2025.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

## **SCHILTIGHEIM - STADE DE L'AAR N°1 - NNI 674470101**

Cette installation était en niveau travaux jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PNE.

Pièces fournies :

- Mail et photos du la mairie, en date du 08/01/2026, attestant de la levée de la non-conformité mineures (équipements dans l'espace médical et équité entre le mobilier des 2 vestiaire joueurs).
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 12/01/2026.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T3 PNE et transmet à la CFTIS pour décision.

## **RETRAIT DE CLASSEMENT :**

- CLEEBOURG - SALLE DES CHATAIGNIERS - NNI 670740101
- NEUWILLER LES SAVERNE - STADE HERRENSHEIM - NNI 673220101
- PHALSBURG - STADE DES GLACIS - NNI 575400201
- TRIMBACH - STADE MUNICIPAL - NNI 674940101

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **BALDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680150102**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E7 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 15/09/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/01/2030 sous réserve de classer l'installation.**

## **ROSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674110101**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025. Etude d'éclairage en date du 21/07/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/01/2030.**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **BAREMBACH - STADE DES GRIVES - NNI 670200201**

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 02/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 10/01/2025. Etude d'éclairage en date du 30/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/01/2030.**

## **BLODELSHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 680410101**

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 12/01/2026

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7 en date du 20/11/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 137 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/01/2028.**

## **BLODELSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680410102**

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 16/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7 en date du 20/11/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

**Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/01/2028.**

## **OBERNAI - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 673480101**

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/12/2024 pour un E5.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 308 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

**Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau de classement en E5 (le rapport EhMin/EhMaxi est inférieur à 0,5).**

**Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/01/2030.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **ST PIERRE BOIS - STADE SAINT GILLES 2 - NNI 674300102**

L'éclairage était en niveau E6 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,59

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 12/01/2028.

## 2.4 Avis préalable

### LUTTERBACH - STADE DE LA FORÊT 1 - NNI 681950101

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 04/03/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m (2 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72
- o GR à 48,6
- o Aire de jeu de 97 x 63 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.**

### ORBEY - STADE LEFÉBURE - NNI 682490201

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 08/12/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 09/01/2026 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 08/10/2025 (date prévisionnelle des travaux : mars - mai 2026).

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- o GR à 49,9
- o Aire de jeu de 100 x 60 mètres

**Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.**

## 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BUZANCY - STADE MUNICIPAL - NNI 80890101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 31/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.**

#### **CHARLEVILLE MEZIERES - STADE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 81050701**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 22/12/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/01/2036.**

#### **CHOOZ - STADE ANDRÉ GOUYE 2 - NNI 81220102**

Cette installation était classée en niveau T7 SYN jusqu'au 02/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 SYN (date de mise à disposition : 01/07/2005).

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 SYN jusqu'au 01/07/2035.**

#### **SEDAN - STADE MICHEL CHARLOT - NNI 84090201**

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 08/03/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN suite à un changement de revêtement (date de mise à disposition : 01/08/2025).

Pièces fournies :

- ♦ Demande de classement.
- ♦ Tests In situ en date du 07/10/2025.
- ♦ Délibération de Conseil Municipal du 31/03/2025 présentant l'avant-projet.
- ♦ Plan de récolement

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/08/2035.**

## **SORMONNE - STADE JEAN GAVAZZI - NNI 84290101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 31/08/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

**La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.**

**Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **BLAGNY – STADE ROGER TISSOT - NNI 80670101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail du district Ardennes, en date du 08/01/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

## **FLIZE - STADE ANDRE BAUDRILLARD - NNI 81730101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail du district Ardennes, en date du 06/01/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.**

## **REMILLY AILLICOURT - STADE MUNICIPAL - NNI 83570101**

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/09/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail du district Ardennes, en date du 06/01/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/01/2036.**

### **1.4 Avis préalable**

## **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BIESLES - STADE PIERRE CHAMARANDE - NNI 520500101**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 13/10/2033.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 17/06/2022 pour la création d'un ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025.

Elle rappelle que la zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 12/01/2036.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **BOLOGNE - STADE ROGER EISENBEIS - NNI 520580101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN suite au remplacement de la pelouse naturelle par un revêtement en gazon synthétique (date de mise à disposition : 08/08/2025).

Pièces fournies :

- Tests in situ en date du 11/08/2025.
- Rapport de visite de Mr. FLAGET, membre de la CRTIS en date du 09/12/2025, attestant de la réimplantation des buts.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 08/08/2035

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

#### 2.3 Changement de niveau de classement

#### 2.4 Avis préalable

#### **LANGRES - STADE DES FRANCHISES - NNI 522690201**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/10/2025 pour un E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 02/12/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

**Il y a une différence entre les calculs par rapport à la hauteur des mats, la distance d'implantation et les angles. La commission demande des renseignements complémentaires :**

- Le coefficient de réflexion,
- L'inclinaison totale des projecteurs, la symétrie projecteur + angle de réglage.

**Le projet n'est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**La Commission émet un avis préalable défavorable au projet.**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT MARNE

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

#### **BEINE NAUROY – STADE MUNICIPAL - NNI 510460101**

L'installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 15/05/2034.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en vue de l'obtention du niveau T5.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 28/10/2024,
- Description du projet (début des travaux : début 2025 - fin des travaux : début 2026),
- Plans des vestiaires.

Elle note que le projet de vestiaires est conforme.

Elle constate l'absence de plan d'agrandissement de l'aire de jeu avec précision des dimensions. Elle rappelle que pour l'obtention du niveau T5, la dimension de référence de l'aire de jeu est de 105m x 68 m. Des dimensions particulières peuvent s'appliquer en cas de contrainte externe imposée (Article 3.2.1.).

Dans l'attente, La commission suspend son avis.

### 1.5 Affaires diverses

#### **FAGNIERES - COMPLEXE SPORTIF ETIENNE WOLTER 3 - NNI 512420103**

Reçu tests in situ en date du 01/12/2025.

La commission transmet à la CFTIS pour décision.

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **FLAVIGNY SUR MOSELLE – GYMNASSE HANDISPORT EREA - NNI 541969902**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

##### Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025
- PV CDS en date du 10/11/2020.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/01/2036.**

##### **HEILLECOURT – GYMNASSE JULIEN ABSALON - NNI 542579902**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

##### Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 15/12/2025.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV de sécurité en date du 21/06/2021.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 12/01/2036.**

##### **JARVILLE LA MALGRANGE - GYMNASSE ALBERT CAMUS - NNI 542749902**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

##### Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.

**Elle constate l'insuffisance des distances de sécurité qui sont à moins d'un mètre.**

**Par conséquent, la commission ne peut prononcer le classement de cette salle.**

##### **NANCY - GYMNASSE JEAN LAMOUR - NNI 543959904**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV de sécurité en date du 12/09/2024.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/01/2036.**

**NEUVES MAISONS - GYMNASSE ANNIE VILLA - NNI 543979901**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 22/12/2025

**Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).**

**Elle prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/01/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.**

**PULNOY - GYMNASSE EDMOND DE GONCOURT - NNI 544399901**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 15/12/2025.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV de sécurité en date du 26/10/2017.

**La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 12/01/2036.**

**1.2 Confirmation de classement**

**1.3 Changement de niveau de classement**

**1.4 Avis préalable**

**1.5 Affaires diverses**

**BLENOD LES PONT A MOUSSON - STADE DES FONDERIES 1 - NNI 540790101**

L'installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en vue d'un classement en niveau T3 PN et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable et courrier de la mairie, en date du 19/12/2025.
- Plans des vestiaires.

**Elle propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T3 et transmet à la CFTIS pour décision.**

**BLENOD LES PONT A MOUSSON - SALLE OLIVIER KRUMBHOLZ - NNI 540799902**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 22/12/2025.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- PV de sécurité en date du 07/07/2023.

**La commission propose le classement de l'installation en niveau Futsal 2 et transmet à la CFTIS pour décision.**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT MOSELLAN

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BOULAY - COMPLEXE SPORTIF ISA. WENDLING - NNI 570970201**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 06/09/2015).

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 18/12/2025, attestant de la levée de la non-conformité (fixation des filets de buts).

**La commission confirme le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 06/09/2035.**

#### **LUTTANGE - STADE MUNICIPAL - NNI 574260101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr GIULIANI, membre de la CRTIS, en date du 12/12/2025, attestant que les fixations pour les filets de but sont conformes.

**Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.**

#### **MONTIGNY LES METZ - STADE DU CANAL - NNI 574800301**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 04/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

**La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 12/01/2036.**

#### **REDANGE - STADE DES ÉTANGS - NNI 575650101**

Cette installation était classée niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- ♦ Demande de classement.

Elle note l'arrêté municipal, en date du 18/12/2025, interdisant l'accès aux tribunes pour une durée indéterminée.

Elle constate la vétusté de la tribune. La sécurité du public est de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant (article 6.1 du règlement des terrains).

La commission prononce la confirmation de classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

## **YUTZ - STADE DE LA FORÊT - NNI 577570201**

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au **31/03/2026**.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 30/09/2025), suite à un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 24/11/2025.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2035.

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **AMNEVILLE LES THERMES - STADE MALANCOURT 1 - NNI 570190201**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 06/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/01/2036.

## **TRESSANGE - STADE MUNICIPAL - NNI 576780101**

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au **31/03/2026**.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/08/2025), suite à un changement de revêtement.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 02/12/2025.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/08/2035.

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **REMILLY - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 574725501**

La commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièce fournie :

- Formulaire.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 162 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,55

Le dossier est conforme au cahier des charges du FOOT5 PALISSADES.

## **HETTANGE GRANDE - STADE DES CARRIÈRES 1 - NNI 573230101**

L'installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 18/02/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité de l'aire de jeu et des vestiaires.

### Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signé, en date du 15/12/2025.
- Courrier en date du 16/12/2025.
- Description du projet.
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

**La commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T3 et transmet à la CFTIS pour décision.**

### **RETRAIT DE CLASSEMENT :**

- STADE THEO WEISENBACHER à KAPPELKINGER - NNI **573570101**
- STADE MUNICIPAL 1 à SOLGNE - NNI 576550101

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **REDING - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 575660102**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/06/2025 pour un niveau E6. Etude d'éclairage en date du 08/12/2025.

### Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/01/2030.**

## **SARREBOURG - STADE JEAN JACQUES MORIN N°2 - NNI 576300102**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025.

### Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 195 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/01/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **SARREBOURG - STADE JEAN JACQUES MORIN N°1 - NNI 576300101**

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 291 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 12/01/2030.**

### **SARREBOURG - STADE JEAN JACQUES MORIN N°3 - NNI 576300103**

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 12/01/2028.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

**Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 12/01/2030.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## 2.4 Avis préalable

### **NOUSSEVILLER ST NABOR - STADE FRANCIS SCHECK 2 - NNI 575140102**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un E7 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 22/08/2024.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 51 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,29
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,54

- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

**Elle constate que l'éclairement horizontal Moyen (EhMoy) est inférieur à 75 lux pour un niveau E7.**

**Le projet n'est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**La Commission émet un avis préalable défavorable au projet.**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT VOSGES

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

#### RETRAIT DE CLASSEMENT :

- GYMNASSE CHARLET à REMIREMONT - NNI 883839901
- GYMNASSE DU COMPLEXE SPORTIF à CONTREXEVILLE - NNI 881149901
- GYMNASSE JEAN-PAUL FERRY à CONTREXEVILLE - NNI 881149902
- GYMNASSE MUNICIPAL à ELOYES - NNI 881589901
- HALLE DES SPORTS à BULGNEVILLE - NNI 880799901
- GYMNASSE DACOURY à VITTEL - NNI 885169901
- STADE MUNICIPAL à DOMMARTIN SUR VRAINE - NNI 881500101

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

#### VITTEL - STADE JEAN BOULOUMIÉ 1 - NNI 885160101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 27/06/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/12/2025 pour un niveau E4 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 08/05/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 30 m (11 par mât d'un côté et 16 par mât de l'autre côté)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 400 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,70
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81
- Aire de jeu de 105 x 66 mètres

**Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.**

**Les projecteurs sont des 4000 K et non des 5000 K minimum et il y a un mélange des 3 études, chaque terrain doit avoir une APE séparée.**

**La Commission émet un avis préalable défavorable au projet.**

#### 2.5 Affaires diverses